



Jo Vrijens

Seuls les textes figurant dans la version téléchargeable du *Manuel de formation technique* font référence. Site de la CTN: <<http://ctn.ffessm.fr>> ou bien site de la FFESSM: <<http://ffessm.fr>> puis onglet "plongée en scaphandre (technique)".

## LA CTN NOUVELLE EST ARRIVÉE...

Chers amis lecteurs de *Subaqua*,

Les nouveaux présidents de la Fédération et de la CTN m'ont fait l'honneur de me confier la tâche d'animer la parution de votre CTN info, partie intégrante de notre revue *Subaqua*. C'est donc forcément avec une certaine émotion que je prends en charge ce premier numéro.

Mon ambition se situe bien sûr dans la continuité de celle de mon ami Jean-Louis Blanchard, c'est-à-dire de rechercher un équilibre entre la parution d'articles de fond et d'informations et d'autre part la conservation du dialogue avec les lecteurs sous la forme des "questions-réponses". Si vous vous interrogez sur des interprétations délicates de certaines données, n'hésitez pas à soumettre vos questions qui peuvent inté-



resser le plus grand nombre et qui trouveront une réponse en sollicitant le spécialiste concerné. Ce numéro "post-électoral" sera naturellement consacré à la présentation de la nouvelle équipe de la CTN qui prend la très lourde succession de Jean-Louis Blanchard devenu président national de la fédération. Vous y trouverez également une information sur les activités du collège des instructeurs nationaux présentée par son nouveau délégué, Jean Noël Trucco qui prend la suite de Daniel Huron. Cette présentation ne contient aucun scoop mais de nombreuses "idées reçues" complaisamment colportées rendent nécessaire cette mise au point au début de ce nouvel exercice qui, n'en doutons pas, sera riche en novations grâce au travail de la CTN. Bonne lecture. ■

Claude Duboc

## Faites connaissance avec la nouvelle CTN...

### Le Président: Jo Vrijens

C'est un véritable Européen puisqu'il est né à Maastricht, ville du fameux traité voici un peu moins d'un demi-siècle et, qui plus est, il pratique quatre langues. Il est arrivé en France en 1980 et il en a aussitôt profité pour prendre sa première licence l'année suivante. Il dirige un centre de plongée à Galéria, en Corse. Il est président adjoint du comité Corse alors qu'il en a dirigé la CTR pendant huit années. Jo souhaite faire partager son expérience acquise aussi bien dans la formation des cadres que dans celle des plongeurs de tous niveaux. Pour cela, il désire assurer la continuité du fonctionnement de la CTN dans ses tâches permanentes qui permettront de conserver les orientations dynamiques de la précédente équipe.

### Les objectifs

La nouvelle CTN travaillera en cohérence avec le comité directeur national et s'appuiera sur le collège des instructeurs nationaux. Il y a une véritable volonté d'utiliser au maximum toutes les potentialités de notre fédération. Pour cela,



### Jo Vrijens succède à Jean Louis Blanchard.

plusieurs axes seront développés: cette liste n'est évidemment pas exhaustive:

- Mise en place d'une boîte mail pour les questions de tous niveaux, ou pour proposer des idées.

- Valorisation de la communication sur les "produits fédéraux": proposer une appellation plus porteuse pour nos encadrants; rendre plus attractive la charte graphique de nos brevets.

- Renforcer les accords de partenariats, dont Scubapro.

- Poursuivre l'étude de la séparation des filières de plongeur autonome et de plongeur encadré. Cela sous-entend que les contenus de formation qui ont déjà largement plus d'une décennie d'existence pourront subir une salutaire cure de jouvence.

- Actualisation de nos brevets d'encadrant, du niveau 4 au Mf2.

- L'élargissement des passerelles avec les organismes étrangers sera étudié tout en conservant les spécificités de

l'école française de plongée.

- Il est indispensable de se rapprocher de la commission d'environnement et de biologie afin d'introduire dans nos formations d'encadrants des connaissances permettant d'exercer pleinement la fonction fondamentale de guide de palanquée.

### Une équipe autour du président

La lourdeur et la multiplicité des tâches imposent que la CTN fonctionne avec une équipe dynamique et motivée autour de son président. Le bureau de la CTN est ainsi composé:

- **Yvon Fauvel**: vice-président.

- **Christian Ferchaud**: suppléant et responsable des Mf2.

- **René Cavallo**: gestion du budget.

Ce bureau est complété de chargés de mission permanents:

- **Jean-Pierre Montagnon**: Tiv.

- **François Paulhac**: secourisme.

- **Claude Duboc**: CTN info. ■

La CTN

# Le collège des instructeurs fédéraux nationaux de plongée scaphandre

L'actualité de ces derniers mois a parfois mis sur le devant de la scène les instructeurs nationaux (IN) de la commission technique, souvent malgré eux. Avant de revenir sur nos qualités, et nos défauts, quelques informations sur l'origine et les missions des IN, souvent méconnues, sont utiles.



L'article IV.1.13 de notre règlement intérieur définit l'existence des collèges fédéraux d'instructeurs.

Les IN des commissions nationales où ce titre existe sont regroupés au sein d'un "Collège des instructeurs fédéraux nationaux de... (nom de la commission nationale)...". Ainsi, il existe des collèges d'instructeurs fédéraux nationaux de plongée libre, plongée souterraine, hockey subaquatique, nage en eau vive, nage avec palmes, orientation, environnement et biologie et plongée scaphandre (commission technique). Les commissions régionales peuvent également créer des collèges d'instructeurs fédéraux. En sont alors membres, les instructeurs fédéraux nationaux et régionaux de la commission concernée, licenciés dans le comité régional concerné.

Par la suite, nous parlerons uniquement du collège des instructeurs fédéraux nationaux de la commission technique nationale (CTN).

## Que font les instructeurs nationaux ?

Le fonctionnement et les missions du collège des IN sont définis dans son règlement intérieur. Attaché à et partie intégrante de la CTN, le collège des IN travaille soit à la demande de la commission,

soit lui propose une action (projet) que le collège juge d'actualité ou mieux, nécessaire d'anticiper. Ces travaux portent tout aussi bien sur l'élaboration des référentiels de compétences (*Manuel de formation technique*), sur les processus d'évaluation ou de certification, sur la définition des épreuves d'examen, ou encore sur la conception et la réalisation des stages de formation de cadres. Le collège des IN assure également une veille sur le contexte de notre activité : évolutions socio-économiques (comportements et attentes des pratiquants, environnement, concurrence...), évolutions réglementaires, évolutions de l'équipement individuel et collectif (incidence sur les pratiques), évolutions des autres "écoles de plongée", évolutions des méthodes et outils de formation, etc. L'objectif est d'anticiper les adaptations éventuellement nécessaires à ce contexte changeant. Les IN sont également les formateurs et jurys des stages et examens des brevets de moniteur fédéral et d'État, premier et deuxième degré.

En résumé, le collège des IN constitue "l'expertise" sur laquelle la CTN s'appuie pour toutes les activités de son domaine de compétences. À ce stade, il est important de préciser que le collège des IN émet des avis et des propositions à la CTN et n'a aucun pouvoir de décision. Seuls les membres de la CTN (les présidents de CTR) décident des orientations de la commission. Ces décisions étant elles-mêmes rendues applicables par le comité directeur national.

## Comment devient-on instructeur national ?

Il faut être Mf2 et titulaire du titre d'instructeur régional depuis 2 ans pour présenter sa candidature auprès du collège des IN. Un(e) candidat(e) accepté(e) entre alors dans le cursus d'instructeur national stagiaire. Cela consiste à réaliser un sujet d'examen Mf2 (connaissances théoriques), un mémoire présentant un intérêt pour la formation des plongeurs ou des moniteurs, et à participer à deux stages et deux examens Mf2. Chaque élément du cursus est évalué par des IN en titre et doit recevoir un avis favorable pour être validé. Lorsque le cursus est complet, la nomination au titre d'instructeur national est proposée au comité directeur national.

## Quel est le visage du collège des IN aujourd'hui ?

Ne nous voilons pas la face. Le collège des IN compte environ 100 instructeurs en activité aujourd'hui dont... 3 femmes ("bientôt" 4). La moyenne d'âge est d'environ 55 ans et quelques "critiques", s'appuyant sur ce point, se sont fait entendre. En clair, certains doutent de la compétence et/ou de la crédibilité des IN aujourd'hui. Peu importent les motivations liées à ces critiques. L'important est de les entendre, de les analyser et le cas échéant de prendre les mesures nécessaires pour évoluer et s'améliorer. Puisque, et sur ce point tout le monde est d'accord, la critique est toujours constructive.

Évacuons immédiatement le critère "âge" puisqu'il est clair que les vrais critères sont "com-

pétences" et "aptitude" à encadrer en plongée, même s'il est vrai que les capacités physiques se dégradent avec l'âge. En ce qui concerne la capacité à encadrer en plongée, notons qu'à ce jour aucune épreuve d'aucun stage ou examen Mf2 n'a dû être annulée faute d'aptitude d'un IN. Notons également que, comme tous les licenciés, les IN passent une visite médicale pour obtenir un certificat médical.

Encore une fois, objectivement il est clair que tous les IN n'ont pas (plus) un profil d'athlète, mais cela ne les empêche pas d'être parfaitement capables d'encadrer en sécurité. D'autant que l'expérience, comme pour tout plongeur, permet entre autres de mieux prévenir, anticiper et gérer si besoin les difficultés en plongée. Chacun sait également qu'un "entraîneur" peut parfaitement rendre capable un athlète de performances dont lui-même n'est pas (ou plus) capable. Sinon, ce serait les entraîneurs qui seraient les médaillés olympiques...

En ce qui concerne le terrain des compétences, on peut raisonnablement dire que le parcours qui passe par le Mf1, le Mf2 et l'instructeur régional pour conduire au cursus d'instructeur national ne peut se faire sans un *minimum* de compétences. Par contre, il faut les entretenir, à travers une sorte de formation continue. Signalons ici que les IN sont soumis à une obligation d'activité pour conserver leur titre. Nos travaux réguliers, notre séminaire annuel et notre veille permanente du contexte sont aussi là pour notre formation continue. Mais disons-le, nous pouvons encore nous améliorer dans ces domaines par une mutualisation de nos activités avec les autres commissions. Restent enfin les questions qui "dérangent" : le collège des IN est-il ouvert aux changements, agit-il trop "politiquement" parfois ? Sans doute pas assez pour l'une et sans doute trop pour l'autre question (l'ordre est important !). Emportés par notre passion, il nous arrive certainement parfois d'aller "au-delà" de nos missions. Un peu comme la fougue de la jeunesse... ■

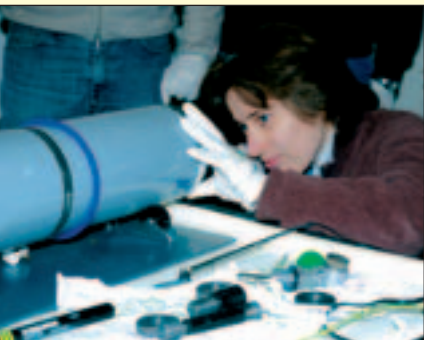
Jean-Noël Trucco, délégué des instructeurs nationaux





## Les Tiv, c'est aussi l'alu...

C'est parti pour l'inspection des bouteilles en alliage d'aluminium. Une année de travail avec l'aide de la société LUXFER Gas Cylinders, fabricant de bouteilles en aluminium, a été nécessaire pour rédiger ce nouveau document en tenant compte à la fois des recommandations du fabricant et de la réglementation française. Les deux formateurs 2<sup>e</sup> degré chargés de ce dossier, Stéphane Bouquet et Laurent Betschart, du comité interrégional Île de France Picardie, ont présenté cette nouvelle procédure à 16 stagiaires dont 6 formateurs. Au programme de ce stage qui a eu lieu les 27, 28 et 29 mars derniers à Niolon (13), l'inspection des bouteilles en acier et en alliage d'aluminium, la procédure "service oxygène", la vérification des robinetteries, le contrôle des filetages, les mesures d'épaisseur par ultrasons. Trois jours pour tout connaître sur les blocs de plongée, leur fabrication, leur mode d'endommagement, les facteurs de contamination et de corrosion, leur entretien, la prévention, les visites et les requalifications. Un stage très dense qui suscite chaque année un



grand intérêt de la part des stagiaires. Les nouveaux formateurs de cette première session 2009 sont: Xavier Blondy (Centre), Karine Cabus (RABA), Gérard Cuny (Est), Patrick Defaix (RABA), Yves Gaudemard (Corse), Francisco Gomez (RABA), Gérard Kaczmarek (Nord Pas de Calais), Alain Lachuries (Corse), Fabrice Mellado (RABA), Laurent Sauvanet (RABA). À noter également la présence de trois anciens formateurs venus se recycler, Gérard Domine (Corse), Manuel Roure (RABA) et Marc Meyer (Nord Pas de Calais), formateur de la première heure et qui à 78 ans, est toujours actif dans sa région. Je tiens à remercier l'équipe des formateurs, Laurent Betschart, Stéphane Bouquet, Henri Le Bris, Gérald Naigeon et Jean-Pierre Montagnon, référent national Tiv, pour la qualité de leur travail. Un prochain stage est programmé les 15, 16 et 17 mai à Hendaye. Les fiches d'inscription sont téléchargeables sur <ctn.ffessm.fr>.

Les commissions techniques régionales sont invitées à exprimer leurs besoins en matière de recyclage. Des stages d'une journée peuvent être organisés pour remettre à niveau les Tiv et les formateurs, en ce qui concerne l'inspection des bouteilles en alliage d'aluminium et sur la procédure oxygène. Je tiens enfin à remercier au nom de la FFESSM, la société LUXFER Gas Cylinders qui a fourni au groupe de travail chargé de ce dossier, des documents, des photos de défauts, a permis leur utilisation et leur diffusion et a mis à sa disposition du matériel utilisé lors de la formation. ■

Jo Vrijens,  
président de la CTN

## QUESTIONS & RÉPONSES

### Prérogatives enseignement apnée pour moniteurs plongée

*Je suis plongeur E2 (N4 + initiateur) dans un club. Par ailleurs, j'ai passé le N2 d'apnée en mars 2008 dans un second club. Quelles sont mes prérogatives en termes d'encadrement en apnée?*

Didier Pierron

Les enseignants techniques dès le E1 (c'est-à-dire l'initiateur) ont les prérogatives d'enseigner et de certifier les apnéistes en vue du niveau 1 puis du niveau 2 d'apnée exclusivement. Cette prérogative trouve son origine dans le fait qu'il s'agit de niveaux d'apnée ne dépassant pas 6 mètres. Toutefois, et sans que cela soit obligatoire, nous recommandons à nos encadrants techniques de passer réellement les brevets d'encadrants de la commission d'apnée, dont au *minimum* l'initiateur d'apnée.

Jean-Louis Blanchard

### Sécurité relative à l'utilisation d'un compresseur

*Je souhaiterais savoir s'il est nécessaire de disposer de deux sorties distinctes dans un local où un compresseur est stocké. Existe-t-il une norme qui justifie le fait de disposer d'une ou de deux sorties de secours minimum?*

Vincent Osmont

Il n'existe, à ma connaissance, aucun texte réglementaire ni aucune norme, qui précise l'obligation de disposer de deux voies d'accès dans un local hébergeant un compresseur.

Jean-Pierre Montagnon

### Un vêtement sec est-il une bouée d'équilibrage?

*Un vêtement sec constitue-t-il un "système permettant de regagner la surface et de s'y maintenir" au sens de la partie réglementaire du Code du sport (ex-arrêté de 1998)? En d'autres termes, doit-on intervenir auprès d'un pratiquant autonome ou d'un encadrant qui plonge en combinaison sèche sans utiliser un gilet?*

*Pourriez-vous me dire également où sont répertoriées les définitions des différents matériels à notre disposition et leur fonction. Je suppose que ces définitions font référence en justice en cas de problème.*

Éric Dumont

Un vêtement sec, comme toutes les combinaisons, est répertorié dans les matériels de protection contre le froid et ne constitue en aucun cas un système permettant de regagner la surface. Il n'y a pas de texte réglementaire qui donne ce type de définitions. En fait, il suffit de regarder la définition donnée par le constructeur dans la notice d'utilisation qui est jointe. Cette notice doit être conforme, soit à la norme quand elle existe et si l'accessoire en question porte la marque de conformité NF, soit à la directive européenne qui s'y rapporte. Dans tous les cas, c'est le constructeur qui détermine la destination de l'accessoire ou de l'appareil. Dans votre exemple, un vêtement sec ne fait pas référence dans la notice d'utilisation aux deux normes relatives aux gilets:

- NF EN 1809 - Accessoires de plongée - Bouées d'équilibrage - Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.

- NF EN 12628 - Accessoires de plongée - Bouées d'équilibrage et de sauvetage combinées - Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.

Jean-Pierre Montagnon

### Cartes ANTEOR

*Je dois faire un tampon au sujet d'ANTEOR. J'ai un numéro de formateur CFPS. Que dois-je mettre sur le tampon ANTEOR afin de ne pas confondre?*

Cataldo Simone

Les formateurs CFPS n'existent plus depuis 2001. Il vous faut donc une carte ANTEOR nominative, sur laquelle vous trouverez votre numéro. Cette carte est délivrée par la CTR dont vous dépendez administrativement, laquelle établira le bordereau qui partira vers le siège fédéral.

Jean-Louis Blanchard